



## Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 1/2022 relatif au dragage du « Port des Pêcheurs » – demande de crédit

Rapport de la Commission des Finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est entretenu avec Monsieur Jean-Pierre Mitard, le 28 février 2022 par conférence vidéo.

Les soussignés ont pu lui poser les questions nécessaires relatives au préavis; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Mitard pour sa disponibilité.

Le « Port des Pêcheurs » situé au bas de la Môle, est actuellement complètement obstrué et nécessite d'être dégagé de l'amoncellement de ces graviers. L'ensablement et l'envasement sont le résultat de phénomènes météorologiques et géologiques et ne résultent pas de l'usage du port.

Les derniers travaux ont été réalisés en 2008. En 2020 le sujet a été remis à l'ordre du jour et des offres ont été demandées. En parallèle la municipalité a effectué les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour obtenir toutes les autorisations requises.

Concernant l'usage du port, la Commission des finances prend note que ces dépenses ne constituent pas un investissement financier car l'usage des infrastructures est gratuit pour les deux pêcheurs professionnels. Les travaux de dragage auraient été proposés par la municipalité même si le village n'aurait pas eu des pêcheurs professionnels en activité. En effet, la situation géographique de notre village, ses armoiries, qui fortes de deux rames, soulignent le caractère lacustre de Buchillon justifient d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires.

La commission des finances estime que la municipalité a procédé à un large appel d'offre qui a permis d'avoir une estimation assez précise des coûts du projet. Le choix de sélectionner la société Rampini a été expliqué en détail par Monsieur Jean-Pierre Mitard à la Commission des finances.

Monsieur Jean-Pierre Mitard a expliqué les modalités de financement de ce projet. Le financement se fera au moyen de la trésorerie courante ou auprès d'un établissement bancaire.

**Conclusion :**

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil communal d'approuver le préavis 1/2022 relatif au dragage du port des pêcheurs.

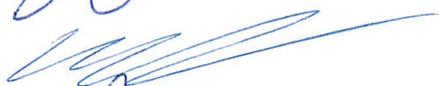
Buchillon, le 10 mars 2022

Pour la commission des finances

Shai Sorek



Erik Fruytier



Cristina Mirante



Gabriel Mercier

